## Professeur d'éducation physique et sportive

**Formations Métiers Sport** 

Posté par: formations-concours Publiée le : 4/11/2008 10:57:31

Salaire débutant : de 1500 € à 1900 €

Niveau(x) d439; $\acute{e}$ tude(s): Bac + 3 (1)

Comme ses collègues professeurs de collège ou de lycée, le professeur d'EPS (éducation physique et sportive) assure chaque semaine une vingtaine d'heures d'enseignement. Il suit les programmes officiels et prépare ses cours en tenant compte de l'âge des élèves, de leur niveau et de leur motivation. Véritable généraliste du sport, il doit pouvoir proposer des activités dans toutes les disciplines, du foot à la natation en passant par l'athlétisme ou la gymnastique.

Ses qualités : enseigner le sport à des enfants ou des adolescents exige de l'autorité, une attention de tous les instants et de l'enthousiasme.

Sa formation: le concours du CAPEPS est accessible après une licence STAPS. 400 postes ont été proposés au concours 2007, soit deux fois moins qu'en 2005. L'agrégation, nécessite, elle, le niveau master 1.

(1) Niveau d' accès aux concours.

Evolution professionnelleLes évolutions de carrière des professeurs d'EPS sont limitées. Ils peuvent passer le concours interne de conseiller principal d'éducation CPE. Ils peuvent également avoir accès à certains postes administratifs auprès des ministères de l'Education nationale et/ou de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative. Ils peuvent aussi exercer des fonctions de conseillers techniques (nationaux, régionaux, départementaux) au sein des fédérations sportives. Etudes / formationsLa filière STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives) proposée dans une cinquantaine d'universités constitue la piste toute tracée pour préparer les concours tels que le CAPEPS et l'agrégation. Les étudiants préparent après le bac une licence STAPS.

Pour vous présenter au concours du CAPEPS, vous devez donc avoir obtenu la licence STAPS mention éducation et motricité ou un diplôme reconnu équivalent, posséder un brevet de secourisme ainsi que le BNSSA (brevet national de sécurité et sauvetage aquatique). La préparation au concours du CAPEPS peut se faire en candidat libre par correspondance.